

écrit. Il s'agira bien entendu de rectifier un fait et non d'émettre un commentaire ou un avis sur les propos qui sont tenus par les personnes présentant leur opinion.

70 Alors, une fois les consultations terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des informations et des opinions reçues. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport au début du mois de juin 2021.

75 C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier qui remettra le rapport aux autorités municipales. Ce rapport sera rendu public dans les 15 jours suivant son dépôt. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus de la Ville de Montréal.

Je vais donc donner la parole à notre première intervenante qui est madame Isabelle Côté.

80

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

85

Mme ISABELLE CÔTÉ

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Madame.

90

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Bonjour. Vous m'entendez bien?

95

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

100

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Vous m'entendez?

105 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. On vous entend bien. Allez-y.

Mme ISABELLE CÔTÉ :

110

D'accord. Bien, bonjour. C'est ma première participation à une consultation publique. Donc, je suis très heureuse de participer aujourd'hui. Je suis résidente d'Outremont. Je suis impliquée dans la communauté locale de différentes manières. Et aujourd'hui, je parle en mon nom, au nom de ma famille et au nom de plusieurs résidents du quartier qui partagent les mêmes opinions, les mêmes expériences ou certaines inquiétudes qui vont être exprimées un peu plus tard dans mes propos.

115

Donc, évidemment le chantier que représente le plan de l'Université de Montréal est un énorme chantier et l'Université a le devoir de veiller à réduire au minimum (PROBLÈME TECHNIQUE) qui vont découler du développement de nouveaux projets, d'en optimiser les effets positifs pour tous pas uniquement la communauté académique, mais tous ceux qui sont touchés et d'en limiter les impacts négatifs.

120

Il faut garder en tête que ce sont les résidents qui vont endurer au quotidien les nuisances liées aux travaux ainsi que les répercussions de ceux-ci à court, moyen et long terme.

125

La Ville a également un devoir de porter une attention particulière au cadre qui va être mis en place pour viser l'atténuation des nuisances et selon nous d'adopter le plan uniquement si les préoccupations qui sont fondées qui vont être énumérées subséquentment sont adressées par l'Université. Tout ceci afin d'éviter les fiascos qu'on a connus dans la gestion de certains chantiers par le passé.

130

135 Je pense précisément au chantier du 1420, boulevard Montréal qui a provoqué plusieurs changements réglementaires en cours de route et qui a notamment suscité une implication soutenue de l'ombudsman de Montréal suite à de multiples plaintes des citoyens.

Donc, les préoccupations que je vais mentionner, adresser aujourd'hui sont vraiment regroupées sous trois thèmes, si on veut.

140 Donc, premièrement vous l'avez sûrement deviné, la gestion des travaux. Deuxièmement, le choix d'emplacements qui sont voués au verdissement et troisièmement les engagements réels pour ce même verdissement.

145 Au niveau de la gestion des travaux, donc le point numéro 1. On sait que le roc du Mont-Royal est extrêmement solide et qu'il transporte les vibrations et le son à l'intérieur des maisons. Ce n'est pas juste en faisant des travaux à l'extérieur qu'on l'entend. On l'a vécu. Et ce, bien souvent au même au deçà des décibels permis ou autorisés par la Ville ou reconnus par différents organismes.

150 Donc, la méthode d'excavation par piquetage qui est extrêmement agressive et qui dure dans le temps et qui font durer les travaux doit absolument être évitée pour préserver la santé physique et la santé mentale de tous ceux qui sont aux alentours de ces chantiers-là.

155 Deuxième point. Bon, on a vu plus récemment les travaux de rénovation du mur qui supporte le terrain Vincent D'Indy. Donc, c'est un simple mur, mais les travaux ont quand même, se sont quand même échelonnés entre 2018 et 2020 si je ne me trompe pas. On travaillait un petit peu, on arrêtait, on travaillait un petit peu, on arrêtait.

160 Donc, je pense que c'est vraiment nécessaire que l'Université concentre et condense la durée de chaque projet afin de commencer et de terminer, afin de pouvoir permettre une logistique plus facile pour les résidents et une nuisance moindre.

165 Donc, au lieu de travailler peut-être sur deux chantiers en même temps, commencer et terminer à un même endroit pour qu'ensuite les nuisances s'arrêtent à cet endroit-là.

170 Et finalement, on pense évidemment qu'il devrait y avoir un plan de communication qui soit mis en place pour le voisinage afin que les gens puissent prévoir et préparer leur quotidien pas seulement de dire qu'on envisage de mettre un plan de communication, mais d'avoir un plan précis, un engagement clair dans le temps et une communication qui soit en temps réel pour la durée complète du chantier.

175 Le deuxième point au niveau des préoccupations c'est le choix d'emplacement qui est voué au verdissement. Donc, il y a une zone qui semble être complètement délaissée par le plan de verdissement et il s'agit du stationnement P-26. C'est un stationnement qui – je vais essayer de partager mon écran. Je ne sais pas si vous voyez l'écran?

LA PRÉSIDENTE :

180 Oui.

Mme ISABELLE CÔTÉ :

185 D'accord, parfait. Donc, le stationnement P-26 se retrouve ici. Donc, c'est un stationnement, qui lorsqu'on regarde toutes les trajectoires qui sont proposées et qui semblent vraiment être délaissées, coupées du reste du campus. C'est un stationnement, si on le regarde, actuellement, qui est entouré de zones déjà très asphaltées, qui en font un îlot de chaleur, qui incommode vraiment les résidents et ceux qui vont prendre l'avenue Claude-Champagne ou boulevard Mont-Royal pour se rendre aux édifices, aux différents édifices que ce soit au niveau de l'Université que ce soit aux autres établissements scolaires, donc préscolaires, primaires, 190 secondaires et de l'université, qui sont à proximité.

195 Donc, c'est vraiment un espace qui génère énormément de chaleur, qui est extrêmement asphalté actuellement. Même ceux qui veulent prendre, emprunter le chemin pour monter à la montagne, c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement agaçant.

En plus, c'est un espace qui est partagé par une garderie. Une garderie qui a beaucoup de difficultés à trouver de l'espace suffisant pour que les enfants puissent jouer sur des espaces verts. Donc, ce qu'ils font, c'est qu'ils empruntent une partie de l'espace de stationnement. Donc,

200 ici c'est une zone de stationnement avec des clôtures d'appoints pour ne pas que les enfants soient en danger à proximité des voitures.

205 Mais ça me semble un peu bon, c'est le CPE de l'Université de Montréal, ça me semble un peu cruel d'avoir une zone comme ça où les enfants jouent sur de l'asphalte, parce qu'il n'y a pas assez de verdure et de zone à proximité.

210 Également, souligner l'importance de l'aménagement d'espaces publics verts dans les zones de transition de la ville. Donc là, on passe d'un secteur du site du campus au quartier résidentiel limitrophe. Et c'est quelque chose qui n'a pas été respecté, nous pensons, par le passé. C'est une transition qui n'a pas été prise en compte. Et au-delà des îlots de chaleur, les résidents se plaignent du bruit pénible de la ventilation qui sort de l'édifice Marie-Victorin, du pavillon Marie-Victorin.

215 Évidemment, bien ça, c'est une nuisance connue, le bruit de la musique et de la foule qui viennent du stade jusqu'à 11 heures, des fois le soir en période de match et qui se ressent jusqu'à l'avenue Pagnuelo et encore beaucoup plus loin.

220 Le bruit du déneigement du stationnement en pleine nuit l'hiver. Évidemment, la structure concave de l'édifice qui fait que le bruit est résonné vers les maisons. Et ça, on l'a subi de plein fouet avec les travaux du 1420, boulevard Mont-Royal. Donc, on entendait le piquetage là-bas et là, ça résonnait à l'intérieur de l'édifice concave et ça revenait vers les maisons.

225 Donc, c'est vraiment des considérations qui n'ont pas été prises en compte, cette transition-là entre le campus et le quartier résidentiel. Et on le voit encore cette fois-ci que cette zone-là, si on veut, est délaissée.

230 Et l'exclusion en fait de cette zone-là comme zone de verdissement ne respecte pas du tout les principes directeurs généraux que l'Université a dit avoir mis en place. Donc, je pense ici, au niveau de la continuité, c'était le premier point que je faisais. Donc, c'est vraiment un espace qui est délaissé du reste du campus.

La polyvalence n'est pas du tout adaptée au besoin des différentes communautés. Donc, on parle de plus en plus d'espaces verts et tout ça. Donc, ce n'est pas du tout adapté.

235 La qualité de vie, un flot de chaleur évident, une entrée de bâtiment qui n'est pas du tout accueillante. Et au niveau de l'innovation bien, on n'y parle même pas, c'est du béton bitumineux qui est là et qui reflète vraiment la chaleur.

240 Donc, pour nous, toutes ces raisons font du parking P-26 un emplacement de choix pour le verdissement avec un impact extrêmement important pour la communauté académique, pour les citoyens, les résidents et pour les enfants, surtout que dans ce petit quadrilatère-là il y a six autres stationnements, donc sur ce côté de maisons là, il y a six autres stationnements de l'Université de Montréal à proximité. Et ça, c'est sans compter les six autres stationnements de l'Université de Montréal qui sont à moins de cinq minutes de marche.

245 Donc, pour nous ça semble extrêmement logique, surtout que le stationnement P-26 est très peu utilisé. On peut le voir nous, on est à proximité. C'est vraiment un stationnement qui n'est pas utilisé.

250 Point numéro 3 que je voulais faire, c'était l'engagement pour le verdissement. Donc, on sait évidemment aujourd'hui toutes les entreprises savent que les organismes veulent avoir un impact positif dans les communautés où ils sont établis. C'est un peu une prérogative, quelque chose qui est requis aujourd'hui.

255 Et évidemment, un projet de verdissement peut sembler comme une bonne avenue pour faire accepter... pour l'acceptation sociale d'un projet de cette envergure-là.

Évidemment, on ne veut pas que ce soit un simple exercice de relation publique. Et en regardant concrètement le plan, bien évidemment, on a soulevé quelques incohérences.

260 Donc, si on regarde le plan actuel qui est mis en place par l'Université de Montréal, je reviens au niveau du stationnement P-26, qui se trouve ici. O.K. Dans le plan directeur, donc le plan existant. Et si je démontre ici le plan proposé par l'Université de Montréal, eh bien, c'est clairement un espace qui est verdi. Ce n'est pas un stationnement verdi. Ce n'est pas un stationnement asphalté, encore moins. C'est un espace qui est verdi.

265 Donc, dans le plan proposé, le concept d'ensemble, l'Université de Montréal mise sur un espace qui est vert ici pour faire accepter le concept d'ensemble.

270 Cependant, lors de la séance des questions, on a clairement posé les questions et ce qu'on a nous a répondu c'était que le stationnement serait verdi uniquement dans le cadre de rénovation majeure du stationnement tel qu'exigé par la Ville et non à l'initiative de l'Université, et que de telles rénovations n'étaient pas prévues.

275 Donc, il n'y a aucun plan précis. Il n'y a aucun engagement. Et pour nous, il apparaît trompeur d'utiliser cette représentation pour faire passer, dans toute la documentation, pour faire passer un tel plan.

Donc, j'espère ici que ce n'est pas une tentative de manipulation de l'opinion publique. J'espère que c'est simplement une erreur de communication, mais il faut savoir que cette erreur de communication a ses implications.

280 L'Université se base sur une représentation visuelle. La documentation est distribuée. C'est sur cette représentation visuelle là que se base tout le processus de consultation publique. Donc, il faut qu'il y ait un respect de l'engagement de l'Université à ce niveau-là.

285 Donc, en conclusion. Évidemment, tous les résidents on essaie tous de faire notre part pour améliorer notre communauté. Il semblerait normal que l'Université fasse de même dans la mesure de ses moyens et à la hauteur de ses ressources, ressources que nous n'avons pas.

290 C'est crucial d'apprendre des erreurs passées et d'écouter ceux qui sont aux premières loges des changements.

295 Monsieur Breton avait indiqué, avait semblé mettre de l'avant la communauté dans la soumission d'une candidature au STARS index que l'Université avait soumis il y a quelque temps. Que la collectivité dans son ensemble et pas seulement la communauté étudiante qui semble parfois être l'unique focus de l'Université de Montréal.

Mais il s'agit ici vraiment d'une opportunité de démontrer un leadership et une responsabilité concernant les principes de développement durable et le verdissement ainsi qu'une intégration réelle de l'Université dans la communauté, elle est établie.

300 Donc, nous attendons avec impatience de voir les engagements clairs et l'éthique professionnelle qui sera appliquée aux travaux pour éliminer les perturbations et la confirmation de la conversion du stationnement P-26 vers un espace vert tel qu'indiqué dans le plan proposé du concept d'ensemble.

305 Et en terminant, je voudrais juste remercier l'Office de nous permettre de nous exprimer sur le sujet. C'est une opportunité et c'est un, je pense, un devoir très, très important que vous nous permettez de répondre.

 Merci.

310

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, merci beaucoup, Madame Côté, de votre présentation. Je voudrais juste clarifier peut-être une petite chose concernant, pas forcément sur ce plan directeur d'aménagement, mais je pense que ça a été bien précisé dans la documentation qui a été soumise par l'Office, par la Ville et aussi par l'Université. Que c'est un plan directeur qui va guider l'aménagement de l'Université, disons dans sa partie plus matérielle sur ses terrains, ses immeubles, sur une période de 15, 20 ans.

315

320 Alors, le dernier plan directeur remontait à 1995. Aujourd'hui, on est en 2021. Alors, disons qu'il n'y a pas forcément d'échéancier qui y est rattaché.

320

 Ce que je comprends cependant des préoccupations qu'exprime votre mémoire, c'est que vous avez un sentiment d'urgence par rapport aux demandes que vous formulez, notamment par rapport au stationnement P-26.

325

 Alors ça, c'est une petite clarification que je voulais apporter, parce que parfois on pense que c'est un plan qui dit qu'on va passer à l'action demain matin. Alors, ce n'est pas tout à fait ça. Mais en même temps, il y a des priorisations à faire.

330

 Pour commencer, je voulais simplement revenir sur votre dernier élément de votre présentation concernant les scores de développement durable qui a intéressé la commission. Parce que la première fois qu'on était informé de ce que ça existait. Où est-ce qu'on peut, vous

335 nous donnez une source ici, mais ce n'est pas la source qui permet d'avoir accès à des scores d'ensemble, comme vous mentionniez celui de Concordia, l'Université de Montréal. Est-ce que vous pourriez nous le transmettre ce rapport-là, s'il vous plaît?

Alors ça, c'était une première demande. Ça va?

340 J'aimerais aussi vous entendre sur peut-être davantage sur les engagements pour le verdissement. Vous avez été très explicite par rapport à ce qui entoure l'immeuble, le pavillon Marie-Victorin.

Avez-vous des préoccupations, des intérêts sur l'aménagement d'ensemble?

345

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Vous voulez dire l'ensemble du campus?

350

LA PRÉSIDENTE :

Campus, oui.

355

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Bien, je dirais que oui en fait. Puis vous avez soulevé un bon point tout à l'heure quand vous avez mentionné, au niveau de la priorisation. Oui, il y a une notion de priorisation de notre côté, puis je dirais que ça a été beaucoup en lien avec les nuisances qu'on a vécues récemment au niveau du 1420, boulevard Mont-Royal.

360

Comme je mentionnais justement, l'édifice concave qui résonne avec l'asphalte c'est encore pire et les îlots de chaleur et tout ça.

365

Donc, effectivement, il y a une notion de priorisation, mais ce qui nous préoccupait davantage c'est de voir que l'Université à certains endroits se commettait à verdir cet espace-là, mais à d'autres endroits c'était clair que ça serait jamais verdi.

370 Donc, c'était plutôt la *disconnect* entre les deux. Et bon, évidemment, moi, je m'intéresse particulièrement à cet espace-là, parce que c'est un espace qui est à proximité, mais c'est sûr que pour le plan d'ensemble ça a soulevé la question, est-ce qu'il y a d'autres endroits comme ça où l'Université a verdi certains endroits qui ne seront jamais verdis et qui se sont engagés visuellement, si on veut. Je ne parle pas de le faire dans un an, cinq ans ou dix ans partout.

375 Nous, c'était une priorité, parce que bon, évidemment un espace vert va aider également avec la nuisance au niveau des travaux du pavillon Marie-Victorin. Parce qu'on va s'attendre à la même chose, lorsqu'il va y avoir des travaux pour le pavillon Marie-Victorin, c'est exactement dans le même angle.

380 Donc, ça va refléter au niveau du pavillon du Vincent-D'Indy. Quand il va y avoir les travaux pour creuser le stationnement Vincent-D'Indy et faire l'édifice de cinq étages, le bruit va se refléter à l'intérieur du pavillon Marie-Victorin qui va se refléter à l'intérieur des maisons.

385 Donc, se rajoutent à tout ça tous les autres éléments auxquels on est confrontés. Mais la question plus globale, moi, cette préoccupation-là, je me suis focussée sur le P-26, mais m'a amené à me dire « bien, est-ce qu'il y a d'autres endroits que l'Université a décidé de verdifier sur le plan d'ensemble ». Mais lorsqu'on creuse, on voit clairement que ce n'est pas un espace qui est vocation à être verdifié.

390 Nous, c'est le cas pour le P-26. Peut-être que c'est le seul emplacement qui a été verdifié par l'Université, alors qu'il n'y avait pas d'intention d'être verdifié. Mais est-ce qu'il y en a d'autres. Donc ça, c'était une préoccupation. Est-ce que c'est quelque chose qui se répète à d'autres endroits?

395 Parce que c'est sûr que d'avoir un plan, le plan global avec beaucoup d'espaces verts, ça passe mieux que d'avoir un espace où on démontre effectivement que, bien regarde, six stationnements pour un même quadrilatère, un même pâté de maisons à proximité de six autres et qu'il y a déjà des îlots de chaleur.

400 Donc, dans le plan d'ensemble, je n'ai pas examiné tout en détail les autres emplacements, mais ça me faisait poser la question si ça se reflétait.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Ça va. Je vais laisser la parole à mes collègues. Radouan?

405

LE COMMISSAIRE :

Oui. Merci beaucoup. Bonjour, Madame Côté, merci pour la présentation.

410

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

415

J'essayais de comprendre un peu plus la situation de la garderie. Est-ce que je comprends bien que les enfants disposent d'une aire de jeu à même le stationnement? C'est-à-dire qu'il n'a pas son propre espace de jeu privé entre guillemets? C'est vraiment une cohabitation voitures puis délimitation par une clôture, c'est bien ça?

420

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Bien, en fait, ils ont... Donc, avant la pandémie ils ont un petit espace qui est assez restreint et qui se veut en colline. Donc, les enfants jouent vraiment dans un espace très délimité. Et je crois qu'avec la pandémie, ils ne pouvaient pas avoir tous les enfants au même endroit.

425

C'est un petit espace, je vous dirais qui est peut-être... mon Dieu, je ne veux pas m'avancer. Donc, il y avait un petit espace où il y avait un petit module de jeu.

430

Et là, effectivement, et ça vient à mon point comme quoi le stationnement n'est vraiment pas utilisé, ça, c'était vrai, même avant la pandémie. C'est qu'ils ont bloqué un pan du stationnement pour probablement agrandir l'espace de jeu qui était insuffisant, pour que les jeunes enfants puissent jouer là-dessus.

435 Donc là, ils ont mis des clôtures entourant, pour protéger pour ne pas que les voitures
passent là. Mais les enfants jouent à même le stationnement, là. C'est un espace de
stationnement qui a été clôturé pour faire une espèce de cour d'appoint si on veut.

LE COMMISSAIRE :

440 Est-ce que c'est une garderie qui appartient à l'Université de Montréal ou c'est une
garderie privée?

Mme ISABELLE CÔTÉ :

445 Le CPE de l'Université de Montréal.

LE COMMISSAIRE :

450 D'accord. Les enfants ils ne sont pas à disposition de nature environnante sur laquelle ils
pourraient jouer. La seule option c'est vraiment ce petit terrain privé, mais que vous avez agrandi
en venant vous étendre un peu plus sur stationnement, c'est ça? Ils ne sont pas à proximité
d'une nature environnante?

455 **Mme ISABELLE CÔTÉ :**

 C'est ça. Donc moi, ce que je vois souvent, c'est que les enfants doivent se déplacer,
des assez bonnes distances, pour aller au parc, pour aller dans la montagne. Quand je vais me
promener avec mes enfants, par exemple, je les vois souvent dans les sentiers du Mont-Royal.

460 Donc, il n'y a pas de terrain à proximité où ils peuvent vraiment jouer à part le petit enclos
qui a été agrandi via l'espace de stationnement. Donc, ce qui me semble extrêmement triste.

LE COMMISSAIRE :

465 Je comprends. Puis parlant de verdissement, quel type de verdissement vous suggérez
en fait, dans une visée en fait d'espace pour les enfants? Est-ce que vous avez des idées ou des
exemples ou des références?

Mme ISABELLE CÔTÉ :

470

Bien, en fait, moi je pense, la priorité serait surtout de réduire les îlots de chaleur. Parce que moi j'ai deux jeunes enfants, je ne les fais pas jouer sur l'asphalte l'été quand il fait 32 dehors et que ça monte à 38 avec le reflet de la chaleur.

475

Donc, je pense qu'à la base c'est d'avoir de la pelouse et d'avoir des arbres qui vont venir mettre une certaine ombre, espèce de canopée, pour justement un, venir assainir l'air. Encore une fois, on est complètement coupé de la montagne à cet endroit-là, complètement coupé de la montagne, entouré d'asphalte existant déjà par des espaces de l'Université de Montréal. Et donc, c'est vraiment ça.

480

C'est de venir enlever l'asphalte pour ne pas qu'il y ait de reflets de chaleur, mettre des arbres pour qu'il y ait un certain ombre et assainir l'air un peu. Et en même temps, réduire le bruit et la poussière de tout ce qui est environnant lorsqu'il y a des travaux par exemple.

485

LE COMMISSAIRE :

Faire un écran aussi sonore et...

490

Mme ISABELLE CÔTÉ :

... un écran, exactement. Exactement ça.

LE COMMISSAIRE :

495

Parfait. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

500

Danielle?

LA COMMISSAIRE :

505 Oui. Bonjour, Madame Côté. Vous avez insisté beaucoup et avec raison pour la question du verdissement. Mais y a-t-il d'autres éléments dans le plan directeur d'aménagement qui vous interpellent?

Mme ISABELLE CÔTÉ :

510 Bien, c'était beaucoup la gestion des travaux. Donc, mon premier point. Parce qu'il y a eu des travaux, donc l'édifice du 1420, boulevard Mont-Royal qui a été la propriété de l'Université de Montréal qui avait été acquise de la communauté religieuse, qui devait avoir vocation à rester à l'éducation, et finalement qui a été converti en condo.

515 Nous, ça a été un traumatisme pour les résidents bon, en partie à cause de la solidité du roc du Mont-Royal. Nous, on s'est fait piquer sur la tête pendant deux ans. Et je peux vous dire qu'à l'intérieur des maisons ça montait au-delà de 60 décibels facilement.

520 Donc, ce n'est pas – les fenêtres fermées. Donc, ce n'est pas le bruit extérieur nécessairement, mais c'est le fait que lorsqu'on fait du piquetage sur le roc, le son se propage et il y a des vibrations également qui font vibrer les maisons. Et ça, c'est en continu.

525 Versus du dynamitage qui va se faire peut-être une ou deux fois par jour, comme le fait le REM. C'est contrôlé et ça dure trois, quatre secondes et par la suite c'est terminé.

530 Mais là, on parle de piquetage qu'on a subi de 7 h 30 le matin... bien, là, la réglementation a changé justement, mais 7 h 30 matin à 7 h le soir, en continu. C'est à devenir fou. C'est un vrai supplice.

535 Donc, c'était surtout ça, au niveau des nuisances, au niveau de tout ce qui est de la logistique. Donc, barrer des rues, comme j'ai mentionné, le mur du terrain de Vincent-D'Indy qui a duré deux ans. Ça a été une voie d'accès qui a été retirée pendant deux ans, même s'il n'y avait pas de travaux en cours pendant le trois quarts de tout ce temps-là.

Donc, c'est vraiment d'assurer une coordination des travaux en pensant aux résidents. Parce que c'est nous qui allons endurer ça pendant les 10, 15 prochaines années. Donc, c'est ça.

540 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous-même ou d'autres résidents de votre quartier avez eu l'occasion de rencontrer l'Université pour communiquer vos inquiétudes?

545 **Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Non.

LA COMMISSAIRE :

550

Il n'y a jamais eu de rencontres organisées avec...

Mme ISABELLE CÔTÉ :

555

... non. Pas à ma connaissance, non.

LA COMMISSAIRE :

Merci, c'est tout.

560

LA PRÉSIDENTE :

Alors, s'il n'y a pas d'autres questions de la part de mes collègues, il me reste à vous remercier, Madame Côté.

565

Mme ISABELLE CÔTÉ :

Merci.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Et vous nous ferez parvenir l'information qu'on vous a demandée en vous adressant à monsieur Vézina, si possible. Merci beaucoup.

575

M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU

LA PRÉSIDENTE :

580

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Louis-Éric Trudeau.

M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :

585

Oui. Je suis là, bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

590

Bonjour, Monsieur Trudeau. Alors, on vous écoute.

M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :

595

Bien, bon après-midi tout le monde. Donc, moi je suis là aujourd'hui pour vous donner l'avis en fait, mon avis personnel, mais surtout l'avis du collectif Vélo campus Université de Montréal. Le collectif c'est un regroupement d'à peu près 160 membres de la communauté universitaire de l'Université de Montréal, Polytechnique et HEC.

600

C'est un regroupement, en fait, qui s'intéresse, qui existe depuis plusieurs années, mais qui s'intéresse au transport actif en général, mais plus principalement aux déplacements à vélo sur le campus de l'Université de Montréal. Parce qu'en fait, c'est une problématique de longue date.